

Identité Nationale de Santé

Fiche pratique pour commander des
cartes et certificats de test



Table des matières

1. Introduction	2
1.1. Objectifs de la fiche	2
1.2. Quel est le lien entre les cartes et certificats de test et le projet INS ?	2
1.3. A qui s'adresse cette fiche ?	3
2. Je souhaite réaliser une commande	4
2.1. Je renseigne la partie administrative	4
2.2. Je commande des cartes CPx de test	5
2.3. Je commande un certificat logiciel de test	6
2.4. Je génère le certificat logiciel de test	7
2.4.1. Pour la demande d'habilitation à commander des certificats ORG de test	7
2.4.2. Pour la commande technique des certificats ORG de test	7
2.4.3. Pour le retrait des certificats ORG de test	9

1. Introduction

1.1. Objectifs de la fiche

L'Agence du Numérique en Santé (ANS) propose des cartes et des certificats de test (cartes CPx, ou cartes de la famille CPS de test, et certificats logiciels de test) pour les entités du type éditeurs, autres industriels, maîtrises d'ouvrages régionales, organismes de formation, promoteurs d'applications, etc... qui ont besoin de :

- Tester des applications sécurisées par les cartes CPS ou certificats logiciels délivrés par l'Agence du Numérique en Santé ;
- Effectuer une recette d'intégration de ces applications ;
- Accéder à certains environnements de formation

Cette fiche détaille les différentes étapes à suivre pour commander ces cartes ou certificats auprès de l'ANS.

1.2. Quel est le lien entre les cartes et certificats de test et le projet INS ?

Le projet INS vise à l'utilisation par l'ensemble des acteurs d'une même identité de la personne prise en charge : l'INS. Cette INS est composée :

- Du matricule INS (correspondant au NIR ou au NIA de l'individu),
- De l'identifiant de la structure à l'origine de l'attribution du NIR ou du NIA, sous la forme d'un OID (Object IDentifier).
- Et des cinq traits INS : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance.

Cette INS, régulièrement vérifiée, permet le partage de l'information médicale en toute sécurité et confiance.

Sa portée nationale permet de dépasser les limites administratives régionales ou le périmètre des nouveaux découpages territoriaux de santé et justifie le recours à une base de référence unique, interrogée via le téléservice INSi mis en œuvre par la Cnam.

Pour pouvoir s'authentifier et accéder au téléservice INSi, il est obligatoire :

- soit d'utiliser une **carte CPx nominative** (CPS, CPE ou CPF) ;

- soit d'utiliser **deux certificats logiciels de personne morale Organisation** dénommé dans la suite du document « certificats ORG »¹.

Point de vigilance

L'installation des certificats ORG en environnement de production est effective depuis septembre 2021.

Pour en savoir plus sur le projet INS, rendez-vous sur le site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/produits-services/referentiel-ins>

1.3.A qui s'adresse cette fiche ?

Cette fiche s'adresse à tout industriel concerné par le développement de l'appel au téléservice INSi, et devant se doter de cartes CPx de test et/ou de certificats ORG de test.

Point de vigilance

- Le CNDA, organisme qui autorisera votre logiciel à appeler le téléservice INSi, ne vous délivrera pas de cartes CPx de test. Ces cartes sont délivrées uniquement par l'ANS.
- Les cartes CPx de test et les certificats ORG de test ont une durée de validité de 3 ans.

¹ Le recours à deux certificats serveurs par les acteurs de terrain est une exigence de la CNIL : un certificat auto pour l'utilisation du téléservice INSi par batch, et un certificat manu pour les professions qui ne peuvent pas disposer d'une CPx.

2. Je souhaite réaliser une commande

Toutes les informations pour la commande de cartes et certificats ORG de test sont accessibles sur la page suivante sur le site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats/commandes?offre=certificats> en sélectionnant les filtres suivants :

- Profil : "Non professionnel de santé"
- Votre structure : "Industriel"
- Produit : "Produits de développement : socle technique et produits de test"

Bonnes pratiques

Le formulaire à renseigner pour la commande de cartes ou de certificats est identique. Ainsi, veuillez, dans la mesure du possible, à mutualiser vos commandes.

2.1. Je renseigne la partie administrative

Étapes :

- Téléchargez le formulaire 414 de commande de produits de certification de test à l'adresse suivante : <https://esante.gouv.fr/documents/414>
- Complétez les paragraphes « 1. Identification de la structure bénéficiaire » et « 2. Visa et cachet ». A la fin du formulaire, une notice d'aide au remplissage décrit les informations à renseigner.
- Il n'est pas obligatoire de faire signer le formulaire 414 par le responsable légal de l'entreprise : le formulaire 414 peut être signé directement par le chef de projet.

Synthèse des documents :

Documents	Liens
Formulaire 414 de commande de produits de certification de test	https://esante.gouv.fr/documents/414

2.2. Je commande des cartes CPx de test

Étapes :

Complétez le paragraphe « 3. Détails de la demande de CPS de test » du formulaire 414 :

- Décrivez, dans partie 3.1 « Usage des CPS de test », les usages pour lesquels sont destinées les cartes de test commandées et votre projet. Par exemple : « Utilisation des cartes CPS de test afin de passer l'autorisation pour le téléservice INSi dans le cadre du projet INS ».
- Dans la partie 3.2 « Offre de CPS de test souhaitée », choisissez le jeu « Centre de santé » et indiquez « 1 » dans la colonne "IGC Santé - quantité"

Illustration 1 : Renseigner l'offre de jeux de CPS de test souhaitée

Offre de Jeux de CPS de test

	Jeux de Cartes de Professionnel de Santé	IGC-CPS 2Ter : quantité	IGC-Santé : quantité
RPPS	Cabinet médical, comprenant 2 CPx test		
	Cabinet médical de radiologie, comprenant 2 CPx test		
	Cabinet sage-femme comprenant 2 CPx test		
	Cabinet dentaire comprenant 2 CPx test		
	Cabinet officine comprenant 3 CPx test		
	Centre de santé comprenant 6 CPx test		
	Laboratoire d'analyses médicales comprenant 2 CPx test		
	Centre hospitalier comprenant 9 CPx test		
	Cabinet infirmier, comprenant 2 CPx test	- Non disponible -	
	Etablissement fournisseur audioprothésiste directeur non PS comprenant 3 CPx		

Le jeu de cartes "Centre de santé comprenant 6 CPx test" contient les cartes :

Illustration 2 : Contenu du jeu de cartes "Centre de santé"

Titre jeu	Description du jeu	Référence du jeu
CENTRE DE SANTE	CDE test directeur non professionnel de santé CPS test médecin généraliste CPS test chirurgien dentiste CPE test nominative employé CPE test nominative employé délégué CPS test infirmier	JM1_CENTRE DE SANTE_RPPS

Remarque : Si le jeu « centre de santé » est en rupture de stock (à la suite du retour du service client de l'ANS), le jeu « centre hospitalier » convient également.

Illustration 3 : Contenu du jeu de cartes "centre hospitalier"

Titre jeu	Description du jeu	Référence du jeu
JEU HOPITAL	CDE test directeur non professionnel de santé CPE test nominative employé CPS test médecin spécialiste CPS test pharmacien CPS test infirmier CPS test masseur kinésithérapeute CPS test sage-femme CPS test manipulateur d'électroradiologie médicale CPE test anonyme	JM1_HOPITAL RPPS

- Vous souhaitez également commander des certificats de test ? Rendez-vous à l'étape 2.3. Sinon, envoyez le formulaire complété à l'adresse mail : monservicclient.developpement@esante.gouv.fr

2.3. Je commande un certificat logiciel de test

Étapes :

Complétez le paragraphe 4. « Détails de la demande de certificat logiciel de test » du formulaire 414 :

- Précisez dans le paragraphe 4.1 « Usage des certificats de test et solution utilisée » les usages pour lesquels sont destinés les certificats logiciels de test commandés et votre projet.
- Cochez, dans la partie 4.2 « Offre de certificat de test souhaitée », l'offre ORG

Illustration 4 : Renseigner l'offre de certificat de test souhaitée



Remarque : si vous avez effectué une commande de cartes de test en parallèle, complétez le paragraphe 4.3 en cochant la case « Non, les cartes de test à associer sont celles commandées dans la partie 3 de ce formulaire »

Illustration 5 : Renseigner les cartes de test utilisées en tant qu'administrateur technique

4.3 DÉSIGNATION DES CARTES DE TEST UTILISEES EN TANT QU'ADMINISTRATEUR TECHNIQUE (cf. partie 2 de la notice)

Renseignez les informations concernant les administrateurs techniques. Ils doivent disposer d'une carte CPS, CDE, CPE nominative, CDA ou CPA de test.

Disposez-vous déjà de cartes de test en cours de validité ? *



Non, les cartes de test à associer sont celles commandées dans la partie 3 de ce formulaire.

- Envoyez le formulaire signé et scanné à l'adresse mail : monserviceclient.developpement@esante.gouv.fr

2.4. Je génère le certificat logiciel de test

2.4.1. Pour la demande d'habilitation à commander des certificats ORG de test

Un email indiquant que les cartes de test (issues du jeu centre de santé) ont été habilitées sur l'offre ORG. Ce mail sera adressé à l'adresse mail renseignée au paragraphe 2 du formulaire 414.

2.4.2. Pour la commande technique des certificats ORG de test

Vous pourrez générer les certificats avec la carte de test habilitée en vous connectant sur le portail de la plateforme IGC Santé : <https://pfc.eservices.esante.gouv.fr/pfcng-ihm/authentication.xhtml>

1. **Authentifiez-vous** en cliquant sur le bouton : « gestion des produits »



Renseignez le code PIN de la carte CPx de test pour vous authentifier (code PIN : 1234).

Nota-Bene : la connexion par Pro Santé Connect n'est pas possible pour les produits de test.

2. Cliquez sur **demander**

- **DEMANDER** des produits (demande de nouveau produit ou renouvellement de produit existant)

Vous arrivez sur la 1ère étape de demande de certificat : l'offre ORG sera pré-sélectionnée. Vous verrez une liste déroulante avec le FINESS du centre de santé sur lequel sont habilitées les cartes de test (issues du jeu centre de santé).

Illustration 7 : Sélectionner la structure de test

The screenshot shows a web interface with two main sections: 'Offre' and 'Structure'. In the 'Offre' section, a dropdown menu is open, showing 'ORG' as the selected option. In the 'Structure' section, there are two input fields: 'Identifiant national struc' and 'Raison sociale'. Below these, a dropdown menu is open, showing 'ASIP-SANTE (318751275100020)' as the selected option. A blue 'Rechercher' button is located to the right of the input fields. Yellow hand-drawn lines highlight the 'ORG' dropdown and the 'ASIP-SANTE' dropdown.

Nota-Bene : dans l'illustration ci-dessus, ASIP-SANTE est un exemple. Vous aurez une structure de test différente. Pour les tests, l'éditeur n'a pas besoin de générer des certificats ORG sur plusieurs FINESS (un seul FINESS suffit).

Suivez les étapes : A l'étape 3, saisissez la valeur du CN (INSI-MANU ou INSI-AUTO) dans le champ « service applicatif » :

Illustration 8 : Renseigner le CN

Usages

Usage	Description
AUTH_CLI	Authentication Client
CONF	Chiffrement
SIGN	Signature

Informations de produit

*Service applicatif

Illustration 9 : Exemple de CN renseigné

*Service applicatif

INSI-AUTQ

Suivez les étapes suivantes de la demande.

Pour plus de précision, consultez le manuel utilisateur disponible à l'adresse suivante : <https://industriels.esante.gouv.fr/>

3. Procéder de la même manière pour le certificat qui possèdera le **CN INSI-MANU**.

2.4.3. Pour le retrait des certificats ORG de test

Chaque certificat sera généré sous forme de fichier p12 avec un mot de passe. Ce mot de passe correspond à celui renseigné au moment de la création de la clé privée et de la CSR² (Certificate Signing request).

² CSR : Certificare Signing request. Il s'agit d'un fichier de preuve de possession de la clé privée qui est signée par la clé privée et envoyer à la plateforme pour générer le certificat

Point de vigilance

La génération des clés et de la CSR, ainsi que le retrait du certificat doivent se faire depuis le même navigateur.

Pour plus de précision, consultez le manuel utilisateur disponible à l'adresse suivante : <https://industriels.esante.gouv.fr/>